

**MODÈLE D'INVENTAIRE POUR LA DÉCLARATION DE STOCKS NATIONAUX OU PRIVÉS DE SPÉCIMENS
DE GRANDS FÉLINS D'ASIE ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ OU CONFISQUÉS¹**

Les inventaires soumis au Secrétariat peuvent être résumés.
Cependant, le tableau ci-dessous donne un exemple qui peut être utilisé pour fournir un inventaire complet.

STOCKS DE PARTIES ET PRODUITS DE GRANDS FÉLINS D'ASIE ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ OU CONFISQUÉS²					
Espèce	Type de spécimen³	Quantité et unité de mesure	Source (p. ex. saisi, confisqué, provenant d'une installation d'élevage en captivité)	Stock privé	Stock gouvernemental (fédéral, régional, local)

¹ Le terme « spécimen » est défini au paragraphe b) i) et ii) de l'article I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

² Ne pas intégrer les spécimens pré-Convention dans la réponse.

³ b) « Spécimen » :
i) tout animal ou toute plante, vivants ou morts ;
ii) dans le cas d'un animal: pour les espèces inscrites aux Annexes I et II, toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'animal, facilement identifiables ; . . .

Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques de gestion et de contrôle pour assurer un contrôle adéquat de ces stocks ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser quelles mesures ont été prises pour garantir la sécurité de ces stocks.

Votre pays a-t-il détruit des spécimens de grands félins d'Asie provenant de stocks, à l'exception de ceux utilisés à des fins éducatives ou scientifiques?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser le volume des stocks détruits et la méthode utilisée.